



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Orchestres

Question écrite n° 40940

Texte de la question

M. Jean Marsaudon aimerait connaître le sentiment de M. le ministre de la culture à l'égard du groupe NTM, dont il semble inutile de decrypter ici le sigle, qui prone publiquement la haine de la famille et la révolte armée contre la police nationale. Il lui demande s'il entend soutenir l'action de M. le préfet du Var, qui a interdit un concert de ce pseudo-groupe musical dans son département.

Texte de la réponse

Cette question est l'occasion de réaffirmer que la création artistique, par nature indépendante, s'exerce librement dans notre pays dans le respect des règles qui régissent normalement un État de droit. Ces règles permettent en particulier aux personnes ou aux groupements qui se sentiraient offensés de faire valoir éventuellement leur point de vue devant les tribunaux. Cette conception de la création artistique, qui laisse à l'artiste toute sa liberté mais aussi rappelons-le toute sa responsabilité, est propre aux sociétés démocratiques et sa remise en cause ne peut être envisagée. En ce qui concerne le groupe « NTM », il se rattache à certains modes d'expression artistique qui ont pris naissance voici quelques années dans les banlieues et les quartiers en difficulté. Certains observateurs lui reconnaissent un sens de la rythmique et une réelle recherche scénique et chorégraphique. Il est sans doute trop tôt pour porter un jugement sur la valeur de ce groupe, mais notons qu'il rencontre un vif écho auprès du public, en particulier auprès des jeunes, comme en témoigne le succès remporté en juillet dernier au festival des « Francofolies » de La Rochelle, dans le cadre d'une prestation qui s'est déroulée dans un contexte normal. Il appartient bien sûr à chaque responsable compétent d'examiner, en fonction d'éléments d'appréciations locaux, si les concerts de ce groupe - comme toute autre manifestation publique d'ailleurs - peuvent se tenir dans des conditions d'ordre et de sécurité suffisantes. Rappelons enfin que le respect des grandes valeurs fondamentales de notre pays, passe avant tout par une meilleure éducation de l'ensemble de la jeunesse, le retour à l'emploi, l'insertion des plus démunis, toutes priorités de l'actuel gouvernement dans lesquelles le ministère de la culture inscrit pleinement son action. Ce sont les progrès enregistrés sur ces terrains-là qui permettront de lutter efficacement contre les idées destructurantes qui habitent parfois la jeunesse et sont en réalité le reflet de son désarroi.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40940

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3753

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4925